

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – Article 31)

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : SURCLINE 11 ULTRASONIC

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Nettoyant lessiviel alcalin prêt à l'emploi

Dégraissage de surfaces métalliques, plastiques, composites, élastomères, minéraux.

Lavage par trempage en bain à ultrasons à température ambiante.

Lavage par trempage en bain à ultrasons à chaud (35-70°C)

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : [vallier@inustry.com](mailto:vallier@inustry.com)

<http://www.inustry.com>

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification du mélange

2.1.1 Classification selon règlement CLP n°1272/2008 :

Irritant oculaire : Catégorie 2 (H319)

2.1.2 Classification selon directive DPD n°1994/45/CE :

Non soumis à classification

#### 2.2 Eléments d'étiquetage :

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : -

Mentions de danger :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseil de prudence :

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### 2.3 Autres dangers :

Statut PBT : non

Statut vPvB : non

Autres informations : Une fraction du produit peut passer à travers la barrière cutanée.

## SURCLINE 11 ULTRASONIC

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances :**

Non applicable

**3.2 Mélanges :**

Description : Solution/dispersion aqueuse de composés dispersants/tensioactifs et de composés solvants.

**Composants dangereux :**

Dénomination	Type de numéro	Numéro	Numéro REACH	Classification selon DSD 67/548/CEE Classification selon CLP 1272/2008	% (m/m)
1-butoxy-2-propanol	CE	225-878-4	01-2119475527-28	Xi, R36/38 H319, H315	<5
indications complémentaires	Voir la section 16 pour le texte complet des phrases de risque / de danger.				

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1 - Description des premiers secours****Après inhalation**

En cas de gêne, amener la personne à l'air libre, au chaud, au calme.

**Après contact cutané**

Usage normal : rincer à l'eau savonneuse.

**Après contact oculaire**

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical.

**4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Irritation des yeux possible en cas de contact ou de projection accidentelle.

Pas d'effets toxiques attendus

en cas d'ingestion accidentelle du produit.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 - Moyens d'extinction appropriée**

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu

**5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit

**5.3 - Danger résultant de la substance ou du mélange. Dangers spécifiques****5.4 – Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone en cas de décomposition thermique.

**5.5 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Porter un vêtement de protection intégrale

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

---

## SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement étanche au produit.

Porter des équipements de protection individuelle : gants, bottes, lunettes.

Eloigner les personnes non protégées et non formées à l'intervention sur incident.

Arrêter la fuite.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver les petits déversements (<5L) avec beaucoup d'eau pour le rejet vers une station d'épuration.

Endiguer et pomper les déversements massifs vers des conteneurs agréés déchets DSD

Utiliser des pompes et des flexibles résistants aux solvants organiques / hydrocarbures.

Laver les locaux pollués avec beaucoup d'eau.

Stocker les eaux de lavages dans un conteneur pour destruction ou traitement en station d'épuration industrielle.

---

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures destinées à prévenir les incendies

Ne nécessite pas de mesures particulières en utilisation normale. Inflammable au dessus de son point éclair. Relier à la terre le conteneur d'origine, le flexible de transfert ou la pompe et le réservoir. Utiliser des appareillages électriques et mécaniques conformes aux exigences ATEX. Veiller à une bonne aspiration/ventilation des locaux et du poste de travail.

#### Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension

Eviter de pulvériser le produit hors d'une zone fermée ou de captage des aérosols.

### 7.2 Mesure de protection de l'environnement

Utiliser des appareils, flexibles, cuves, joints restant étanches aux liquides organiques.

Vérifier régulièrement les pièces et matériaux d'étanchéité.

### 7.3 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire, manger ou fumer

Retirer les vêtements souillés.

### 7.4 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Ne pas stocker avec des acides forts.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaire bien fermés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de reconditionnement.

Stocker à l'écart de toute source incandescente, flamme ou étincelle.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

### 7.5 Matériaux d'emballage et d'étanchéité

Métaux : Acier inoxydable

Plastiques : PEHD, Polypropylène, PTFE, Nylon

Joints : EPDM, caoutchouc butyle

### 7.6 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

## SURCLINE 11 ULTRASONIC

**SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

Valeur limite d'exposition professionnelle	UE / 8 heures		UE / 15 minutes		Pays / 8 heures		Pays / 15 minutes	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
1-butoxy-2-propanol	-	-	-	-	-	-	-	-

**8.2 Contrôle de l'exposition****Mesures pour éviter l'exposition au mélange au cours des utilisations identifiées**

Ne pas boire ou manger sur le poste de travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire ou manger

Retirer les vêtements imbibés de ce produit

Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité dans l'atelier d'utilisation.

Prévoir une aération générale de l'atelier d'utilisation.

Protection des yeux : porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.

Protection des mains : Porter des gants de protection en caoutchouc étanches aux liquides organiques en cas de contact fréquent ou prolongé. Se référer aux préconisations du fabricant de gants.

Caoutchouc conseillé : Butyle, EPDM, Nitrile.

Caoutchouc déconseillé : Alcool polyvinylique

Protection du corps : Porter un vêtement de travail standard protégeant des projections limitées et étanche aux liquides organiques

En cas de risques de projections massives. Se référer aux préconisations du fabricant du vêtement.

Protection respiratoire : Porter un masque respiratoire lorsque la ventilation générale ou l'aspiration au poste de travail ne suffisent pas (mesure préalable de concentration des vapeurs).

Masque respiratoire avec cartouche de type A1/A2 suivant concentration dans l'air.

Masque respiratoire avec cartouche de type P2 en cas de formation d'aérosols.

Les équipements de rejet des aérosols captés à la source et les quantités rejetées doivent être en conformité avec les réglementations locales de protection de l'environnement et des riverains.

**SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide limpide orangé	-
Odeur	Légèrement piquante et mentholée	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	10,5	Unité
Masse volumique à 20°C	1,002	Kg/L
Point de fusion/congélation	< 0	°C
Point initial d'ébullition	100	°C
Point d'éclair (coupe fermée)	Sans	°C
Inflammabilité	Non inflammable	-
Température d'auto inflammabilité	Non déterminé	°C
Température de décomposition	>250	°C
Limite inférieure d'explosivité	Non applicable	% (v/v)
Limite supérieure d'explosivité	Non applicable	% (v/v)
Propriétés explosives	Non	

## SURCLINE 11 ULTRASONIC

Propriétés comburantes	Non	
Pression de vapeur à 20°C calculée	<0,1	mbar
Taux d'évaporation à 20°C par rapport à l'Acétate de Butyle (Vitesse AcBu = 1)	Non applicable	Rapport
Densité de vapeur	Non applicable	
Solubilité dans l'eau	Miscible	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-
Viscosité, cinématique à 20°C	1-2	mm <sup>2</sup> /s

**9.2 Autres informations**

Teneur en COV (1993/13/CE) : &lt; 5% (m/m)

**SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE****10.1 - Réactivité**

Peut réagir par son caractère alcalin.

**10.2 – Stabilité chimique**

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

**10.3 – Possibilités de réactions dangereuses**

Réaction exothermique et dégagement gazeux possible avec les acides forts.

**10.4 – Conditions à éviter**

Pas de conditions particulières.

**10.5 – Matières incompatibles**

Ne pas mélanger ou stocker avec de grandes quantités de métaux légers en poudres.

Ne pas mélanger avec des acides forts.

**10.6 – Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone en cas de décomposition thermique.

**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 - Remarques générales**

Des données sont disponibles individuellement pour les composants du mélange.

Pas de toxicité aiguë selon les voies probables de pénétration dans l'organisme (inhalation, contact cutané) et l'exposition liée aux utilisations identifiées (voir section 1).

Composant / Substance	Méthode	Espèce	Durée d'exposition	Dose
1-butoxy-2-propanol	Orale DL 50 Inhalation CL5 0 (vapeurs) Cutané DL 50	Rat Rat Rat	4 heures	>2000 mg/kg 651 mg/l >2000 mg/kg

## SURCLINE 11 ULTRASONIC

Danger par aspiration	Pas de danger attendu.
Corrosion	Effets irritants et dégraissants possibles pouvant provoquer des rougeurs en cas de contact prolongé.
Irritation de la peau	
Lésions oculaires	Les projections oculaires peuvent être irritante. Un contact prolongé (>15 mn) peut provoquer une irritation sévère
Irritation oculaire	
Inhalation	Pas d'effets attendus en utilisation normale. L'inhalation d'aérosols du mélange peut être irritante.
Sensibilisation respiratoire	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ne contient pas de composant présentant un risque de sensibilisation cutanée.
Mutagénicité des cellules germinales	Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.
Cancérogénicité	Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Ne pas rejeter dans l'environnement.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Les informations ci-dessous sont issues des composants du mélange.

**12.1 – Ecotoxicité**

Aucun effet toxique ou nocif pour l'environnement n'est attendu.

**12.2 - Persistance et biodégradabilité**

Les composants du mélange sont facilement biodégradables (>80 % / 28 jours).

**12.3 - Potentiel de bioaccumulation**

Les composants ne sont pas bioaccumulables d'après leurs évaluations individuelles.

**12.4 - Mobilité dans le sol**

Le mélange est soluble dans l'eau et peut être entraîné dans les cours d'eau et sols.

N'est pas susceptible de s'absorber sur les sédiments et les boues d'épuration.

**12.5 – Résultat de l'évaluation PBT et vPvB**

Le mélange ne contient pas de composant PBT ou vPvB

**12.6 – Autre**

Contient des Composés Organiques Volatiles (EC/1999/13) : < 5% m/m.

**SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1 - Méthodes de traitement des déchets**

Mélange usagé : Ne pas rejeter sans contrôle dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

Code des déchets : 11 01 13\* (déchet de dégraissage contenant des substances dangereuses)

12 03 01\* (liquides aqueux de nettoyage)

**13.2 – Emballages**

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Ne pas réutiliser sans lavage pour stocker un mélange autre que celui d'origine.

L'emballage est lavable à l'eau claire.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non soumis à classification

## **SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1 – Règlements particuliers au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlementation de l'UE :

Directive 67/548/CEE (DSD)

Directive 1999/45/CE (DPD)

Règlement 1272/2008 (CLP)

Règlement 1907/2006 (REACH)

Maladies professionnelles selon le Code du Travail en France :

Tableau RG n° 84 : affectations engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Mesures de prévention et de protection selon le Décret n° 2003-1254 (Décret ACD)

### **15.2 – Evaluation de la Sécurité Chimique**

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH

---

## **SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Durabilité minimale : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot)

Pictogrammes applicables au mélange selon Directive DPD n°1999/45/CE : Non concerné

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

R36/38 – Irritant pour les yeux et la peau.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux